

## Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 09 janvier 2017

**Objet : Création des commissions de Chambéry métropole-Cœur des Bauges**

- date de convocation le 03 janvier 2017
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le lundi neuf janvier à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 78

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Philippe Trepier
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Christian Cogny
<b>Arith</b>	Pierre Gerard
<b>Barberaz</b>	David Dubonnet - Yvette Fetaz
<b>Barby</b>	Catherine Chappuis
<b>Bassens</b>	Anne Manipoud - Alain Thieffenat
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Jean-Luc Berthalay
<b>Challes-les-Eaux</b>	Daniel Grosjean
<b>Chambéry</b>	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar - Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
<b>Cognin</b>	
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	Marie Perrier
<b>Ecole</b>	Annick Bonniez
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
<b>Jarsy</b>	Pierre Duperier
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoz
<b>La Motte-en-Bauges</b>	Damien Regairaz
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemet
<b>La Ravoire</b>	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Patrick Mignola - Françoise Van Wetter
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Le Châtelard</b>	Pierre Hemar
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	Michel André
<b>Lescheraines</b>	Albert Darvey
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	Gérard Marcucci
<b>Saint-Alban-Laysse</b>	Michel Dyen - Céline Lapoléon
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	Philippe Dubonnet
<b>Sainte-Reine</b>	François Blanc
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Bernard Januel
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Louis Caille
<b>Sonnaz</b>	Daniel Roचाix
<b>Thoiry</b>	Jérôme Esquevin
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Stéphane Bochet à Dominique Pommat - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Danièle d'Agostin à Daniel Grosjean - de Claudette Levrot-Virot à Jean-Benoît Cerino

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :  
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,  
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

# Conseil communautaire du 09 janvier 2017

délibération n° 009-17 C

objet **Création des commissions de Chambéry métropole-Cœur des Bauges**

---

Xavier Dullin, président, indique que le Conseil communautaire peut créer des commissions thématiques portant sur ses différentes compétences.

## **I. Périmètre des commissions**

Les commissions sont chargées d'étudier les questions soumises au Conseil communautaire soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Il est proposé de créer les commissions suivantes :

- agriculture périurbaine, forêt, cours d'eau, développement durable, espaces naturels et transition énergétique,
- économie et communication,
- économie sociale et solidaire,
- tourisme,
- habitat, programme local de l'habitat, aménagements et maintenance des aires d'accueil des gens du voyage,
- bâtiments et patrimoine,
- déchets ménagers et assimilés et programmes de prévention,
- équipements collectifs, sportifs et associatifs et relations avec les clubs sportifs,
- finances,
- projet d'agglomération et évolution des compétences,
- ressources humaines et moyens des services,
- multimodalité, transports, déplacements et schéma de déplacements,
- voiries et infrastructures,
- renouvellement urbain, politique de la ville et action sociale,
- urbanisme.

## **II. Participation des conseillers municipaux**

L'article L.5211-40-1 du code général des collectivités territoriales dispose que lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre forme une commission, il peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres de cet établissement selon des modalités qu'il détermine.

Il est proposé :

- de permettre la participation des conseillers municipaux aux commissions avec voix délibérative, étant rappelé que les commissions émettent des avis qui ne s'imposent pas au Bureau et au Conseil communautaire,
- que le nom des candidats aux commissions soit transmis par le maire au président de Chambéry métropole-Cœur des Bauges, sur la base d'un simple courrier ou d'une délibération du Conseil municipal, afin de garantir la bonne information des communes sur leur représentation au sein des commissions.

**Vu** l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2016 portant fusion de Chambéry métropole et de Cœur des Bauges,

**Vu** les articles L.2121-22 et L.5211-40-1 du code général des collectivités territoriales,

***Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :***

**Article 1 : crée** les commissions suivantes :

- agriculture périurbaine, forêt, cours d'eau, développement durable, espaces naturels et transition énergétique,
- économie et communication,
- économie sociale et solidaire,
- tourisme,
- habitat, programme local de l'habitat, aménagements et maintenance des aires d'accueil des gens du voyage,
- bâtiments et patrimoine,
- déchets ménagers et assimilés et programmes de prévention,
- équipements collectifs, sportifs et associatifs et relations avec les clubs sportifs,
- finances,
- projet d'agglomération et évolution des compétences,
- ressources humaines et moyens des services,
- multimodalité, transports, déplacements et schéma de déplacements,
- voiries et infrastructures,
- renouvellement urbain, politique de la ville et action sociale,
- urbanisme.

**Article 2 : approuve** les modalités relatives à la participation des conseillers municipaux définies ci-dessus.

le président,  
Xavier Dullin

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 009-17 C

Objet de l'acte : Création des commissions de Chambéry métropole-Cœur des Bauges

Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique 7 - Intercommunalite 6 - Autres

Date de l'acte : 09 janvier 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-247300098-20170109-lmc1H18857H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H18857H1

Date de transmission en Préfecture : 13 janvier 2017

Date de réception en Préfecture : 13 janvier 2017